



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Delcampe International SRL

Joyeux anniversaire Delcampe - 25ans

Article 1. Généralités

Ces règles s'appliquent au concours "**Joyeux anniversaire Delcampe - 25ans**", ci-après dénommé le "**Concours**".

Le concours est organisé par **Delcampe International SRL**, dont le siège social est établi à Rue de la Filature 25 à 1480 Tubize, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro d'entreprise 0875.177.055, ci-après dénommé l' "**Organisateur**".

Ce règlement concerne notamment les conditions de participation au concours et le déroulement du Concours. Le simple fait de participer au Concours implique la pleine acceptation par le participant de tous les termes et conditions du présent règlement du Concours.

Article 2. Durée du concours

Le Concours commence le 1er octobre 2025 et se termine le 1er novembre 2025.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger le Concours.

Article 3. Modalités de participation

Le Concours est un jeu sans obligation d'achat.

Toutes les personnes physiques majeures (c'est-à-dire âgées de 18 ans et plus) sont autorisées à participer au concours, à l'exception du personnel et des directeurs de l'Organisateur et de tout partenaire impliqué dans l'organisation du concours (par exemple, une agence de marketing). Il en va de même pour les parents au premier degré de ces personnes et les personnes résidant à la même adresse que ces personnes.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours. Une participation supérieure à celle autorisée entraîne l'exclusion totale du participant du Concours.

Article 4. Données personnelles

Les données personnelles suivantes sont demandées à chaque participant afin de pouvoir participer valablement au Concours :

- son adresse e-mail
- pseudo Delcampe
- le message d'anniversaire envoyé à Delcampe

Les données personnelles fournies ne seront utilisées qu'aux fins de l'organisation du Concours et seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur (voir point 4.1.1) de l'Organisateur et à la législation en matière de confidentialité (y compris le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (GDPR)).

Ce n'est que si le participant donne son consentement exprès au traitement de ses données personnelles à d'autres fins que l'Organisateur sera autorisé à le contacter dans le cadre de promotions, offres, informations, concours, etc. Les participants peuvent à tout moment accéder à leurs données personnelles ou demander qu'elles soient corrigées ou supprimées selon les modalités prévues dans la Politique de confidentialité de l'Organisateur (voir point 4.1.1)

La fourniture d'informations fausses, incomplètes ou incorrectes peut entraîner l'exclusion de la personne concernée de la participation.

Article 4.1 – Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours seront utilisées uniquement pour sa gestion conformément à la politique de confidentialité ci-dessous.

4.1.1 Notre politique de confidentialité en matière de concours

Delcampe International s'engage à protéger les données personnelles qui lui sont soumises dans le cadre de ce concours et a par conséquent mis en place des mesures de sécurité organisationnelles et techniques afin d'éviter la perte, le détournement ou la modification de celles-ci, et ce conformément à la réglementation européenne entrée en vigueur à partir du 25 mai 2018 (Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, plus communément nommé GDPR).

La présente politique de confidentialité a pour but de préciser quelles sont les données personnelles que nous conservons lorsque vous participez à un concours, à quoi nous servent-elles et quels sont vos droits en ce domaine.

En participant à ce concours, vous acceptez que vos données soient traitées conformément à celle-ci.

Quel est le but de ce concours et sur quelle base légale repose le traitement de vos données personnelles ?

Ce concours a pour objectif de recueillir des témoignages d'utilisateurs de la plateforme Delcampe à l'occasion de son 25^{me} anniversaire et de les publier sur les canaux de communication de l'entreprise afin de mettre en avant l'engagement de sa communauté.

Il est adressé aux membres du site Delcampe sur base volontaire et sans aucune obligation de réponse. Le traitement des données que nous collecterons à ces fins repose donc sur le consentement.

Les données traitées dans le cadre de ce concours serviront à sélectionner les gagnants, communiquer les résultats et publier les messages sur nos canaux de communication.

Quelles données collectons-nous dans le cadre de ce concours ?

- Le pseudo de votre compte Delcampe
- Votre message d'anniversaire à Delcampe
- Votre adresse email

Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les messages sélectionnés pour publication et les pseudos pourront être conservés sur nos canaux de communication (pages de l'entreprise gérées par Delcampe sur les réseaux sociaux, Delcampe blog, etc.) jusqu'à ce que vous retiriez explicitement votre consentement.

Les emails échangés via l'adresse magazine@delcampe.com seront supprimés au plus tard le 27/02/2026.

Qui va traiter mes données à caractère personnel ?

Le traitement des emails sera réalisé par le personnel habilité de Delcampe.

Vos données ne seront transmises à aucun tiers mais elles pourront être postées (pseudo, message éventuellement traduit dans d'autres langues) sur les canaux de communication de l'entreprise et notamment les pages gérées par Delcampe sur les réseaux sociaux.

Quel est le responsable de traitement de mes données personnelles et vers qui me tourner en cas de question ?

Le responsable de traitement des données à caractère personnel fournies dans le cadre de ce concours est la société Delcampe International SRL dont le siège social est établi rue de la Filature 25 à 1480 Tubize en Belgique.

Pour toute question relative au traitement des données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@delcampe.com.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation de traitement.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'envoyer un email à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@delcampe.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, qu'un de ces droits n'est pas respecté ou que le traitement des données récoltées dans le cadre de cette enquête n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 5. Déroulement du Concours

Le fonctionnement du Concours est le suivant :

Pour participer, il suffit d'envoyer un message d'anniversaire adressé à Delcampe à l'occasion de ses 25 ans. Le message peut être envoyé par email à l'adresse magazine@delcampe.com, entre le 01/10/2025 et le 01/11/2025 inclus. L'email devra préciser le pseudo Delcampe du participant.

Pour participer valablement et avoir ainsi une chance de gagner le prix, le participant doit suivre correctement le déroulement du Concours.

Article 6. Désignation du gagnant

Les gagnants sont alors désignés selon les modalités suivantes :

À l'issue du concours, Sébastien Delcampe sélectionnera les trois messages qui l'auront le plus touché, selon des critères subjectifs tels que l'originalité, l'émotion, la sincérité ou la créativité. Les décisions sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Les gagnants seront informés après la clôture du Concours par e-mail.

Si la réclamation ou l'échange d'un prix nécessite une action du gagnant dans un certain délai, celui-ci perdra son droit au prix et le prix restera la propriété de l'Organisateur. L'Organisateur

se réserve le droit de sélectionner un nouveau gagnant, en tenant compte du déroulement du Concours et du mécanisme de désignation des gagnants.

Article 7. Prix

Le prix à gagner dans le cadre du Concours est le suivant :

3 x une nuitée pour 2 personnes le 27 janvier 2026, une visite de Bruxelles, une visite des bureaux de Delcampe à Tubize, les repas dont un en présence de Sébastien Delcampe.

Les gagnants seront attendus le 27 janvier à 11h00 à Tubize et pris en charge par un membre de l'équipe Delcampe jusqu'au 28 janvier aux alentours de 14h00.

Les frais de voyage jusqu'à Tubize ne sont pas inclus.

Tous les prix sont personnels et ne sont donc pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut pas échanger ou troquer le prix (par exemple contre de l'argent ou un autre prix).

Article 8. Fraude et abus

Delcampe International SRL supervise au bon déroulement du Concours.

Tout participant qui manipule ou augmente frauduleusement ses chances de gagner par quelque moyen que ce soit, ensemble ou séparément, peut être exclu de la participation.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant de la participation au Concours s'il enfreint l'une des conditions du présent règlement du Concours ou toute loi applicable. L'Organisateur ne peut être tenu responsable à cet égard.

Article 9. Communication

Le gagnant d'un prix accorde à l'Organisateur la permission d'utiliser son nom et/ou son image (par photographie ou vidéo) dans le cadre de toute communication ou promotion par l'Organisateur concernant le Concours (y compris via les canaux de médias sociaux).

Article 10. Responsabilité

La participation au Concours est entièrement aux risques et périls du participant. L'Organisateur ne peut donc être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect subi par un participant du fait de sa participation au Concours et de la réception et/ou de l'utilisation d'un prix ou de ses éventuels défauts.

En outre, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de toute défaillance technique, de l'absence de connexion au réseau ou de l'échec des inscriptions.

En outre, l'Organisateur se réserve le droit de mettre fin, de modifier, de reporter, d'annuler ou d'interrompre le Concours, en tout ou en partie, pour des raisons de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur (y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes ou des défaillances techniques) ou si la loi d'une juridiction l'exige. L'Organisateur ne portera dans ce cas aucune responsabilité et les participants ne seront pas tenus à une quelconque compensation.

Article 11. Droits de propriété intellectuelle

Dans le cas où la participation au Concours nécessite que le participant soumette une participation (images, sons, etc.), le participant garantit que cette participation ne portera atteinte à aucun droit, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle et les droits à la vie privée, de tiers. Le participant garantit avoir obtenu l'autorisation des propriétaires des images ou des personnes qui seraient entendues ou vues dans la présentation. Le participant garantit l'Organisateur contre toute réclamation de tiers à cet égard.

Le participant accepte également que sa participation devienne la propriété de l'Organisateur. Le participant renonce par la présente à tout droit, y compris, mais non limité aux droits de propriété intellectuelle (par exemple, les droits d'auteur), sur ce matériel. Le participant accorde à l'Organisateur le droit, sans limitation dans le temps ou dans l'espace, de modifier et d'utiliser la soumission de quelque manière que ce soit sans aucune compensation ou nouveau consentement préalable du participant.

Article 12. Contact

Un participant peut contacter l'Organisateur pour poser des questions ou faire des commentaires sur le Concours de la manière suivante :

- message par email à l'adresse magazine@delcampe.com

Toutefois, l'Organisateur n'acceptera aucune contestation relative à la formulation ou à l'interprétation des instructions et/ou des questions dans le cadre du Concours.

Article 13. Validité

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement de Concours sont déclarées nulles, illégales ou inapplicables, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions de cet accord. La disposition en question doit alors être interprétée et/ou remplacée par une disposition valable ayant le même objet et le même effet ou par une disposition similaire qui se rapproche le plus possible de la disposition en question.

Article 14. Litiges

L'Organisateur et le participant s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige relatif au Concours ou à l'interprétation du présent règlement du Concours. Si aucune solution ne peut être trouvée, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire dans lequel se trouve le siège social de l'Organisateur. Ils auront la compétence exclusive pour le règlement de ce litige.

Article 15. Droit applicable

Le présent règlement du Concours est soumis au droit belge.

Ce règlement du Concours date du 15 septembre 2025